

**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE**

Membres en exercice : 22
Membres présents : 20
Votants : 20

Transmis en Sous-préfecture le 24 Octobre 2006
Publié le 24 octobre 2006

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
REUNION ORDINAIRE DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2006**

L'an deux mil six, le mercredi onze octobre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Viarmes, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Raphaël BARBAROSSA.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Ginette BIANCHI – Monsieur Hervé WINDELS - Madame Christiane AKNOUCHE - Monsieur Maurice CHAUVE – Monsieur Raphaël BARBAROSSA – Monsieur Jean-Claude CRUBEZY – Monsieur Philippe KILIDJIAN – Monsieur Raymond SOURMAIL – Monsieur Bernard RAUX (suppléant de Monsieur Jean-Claude BOISTARD) – Monsieur Marcel RAULINE - Madame Michèle KUNTZ- Monsieur Roger DUFOUR – Monsieur Jean-Marie BONTEMPS (suppléant Monsieur Pier Carlo BUSINELLI) - Madame Emelyne GEORGES PICOT –Monsieur Louis GOFFINET – Madame Geneviève EULLER – Monsieur Michel CHOLE-BENEDICK – Monsieur Daniel DESSE – Monsieur William ROUYER – Madame Marie-Pascale FERRE

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Claude KRIEGUER - Monsieur Louis BOURLES

Monsieur Philippe KILIDJIAN a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président, ouvre la séance à 20 heures 40.

1- RAPPORT DU SICTOMIA

Vu la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères »

Vu la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public obligeant les délégataires à fournir un rapport annuel,

Vu l'exposé du Président, Monsieur Raphaël BARBAROSSA,

Le conseil communautaire,

➤ **PREND ACTE** dudit rapport pour l'exercice 2005.

2- TRASERR COMMUNAUTAIRE

Monsieur Raphaël BARBAROSSA précise que la DDE a été retenue par la commission d'appel d'offres après analyse des candidatures et offres reçues. Des réunions sur site avec les Maires ou leurs représentants sont prévues afin de finaliser des points techniques. Ainsi les dossiers pourront être élaborés dans les meilleurs délais et ce, afin

de respecter le délai du 8 décembre 2006 pour le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28,

Vu la délibération en date du 12 juillet 2006 autorisant Monsieur le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du Traserr communautaire,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 13 septembre 2006,

Considérant que l'offre de la Direction Départementale d'Équipement de Gonesse répond aux critères fixés par la commission

Considérant que la Direction Départementale d'Équipement de Gonesse a été retenue pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du Traserr Communautaire, pour un montant de 17 040 euros HT, soit 20 379,84 euros TTC,

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement et l'ensemble des pièces du marché avec la Direction Départementale de l'Équipement de Gonesse,

➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes 2006

3- QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de crèche itinérante** : Monsieur Roger DUFOUR fait part de son étonnement de ne pas voir le sujet inscrit à l'ordre du jour pour validation alors que la majorité des communes semblent favorable à la mise en place du service.

Il rappelle que cette crèche serait ouverte sur cinq jours et serait accueillie dans une commune différente chaque jour. Une ouverture serait envisageable à la rentrée de septembre 2007 si le projet était entériné en novembre de cette année.

Monsieur Barbarossa Raphaël précise qu'une enquête communale complémentaire serait à envisager pour une connaissance plus précise des besoins dans ce domaine. Il rappelle que Monsieur William ROUYER s'est d'ores et déjà intéressé au plan financier mis en place par la structure et sur le coût que cela entraînerait pour la communauté de communes.

Madame Marie-Pascale FERRE soulève le problème du financement de la CAF qui ne semble pas forcément acquis. Une réunion s'avère désormais incontournable avec les responsables pour fixer de façon précise les modalités de financement et les montants attendus.

Madame Christiane AKNOUCHE propose une validation de principe sur le projet pour pouvoir avancer plus précisément sur les points techniques et financiers.

Monsieur William ROUYER précise que beaucoup d'éléments restent effectivement à préciser et notamment le lieu d'accueil dans les communes.

Monsieur Bernard RAUX (suppléant de Monsieur Jean-Claude BOISTARD) précise qu'il a fait une étude précise sur le sujet et se demande dans un premier temps si une étude sur les besoins a été préalablement établie. Enfin il précise que cette crèche répond à un besoin spécifique mais s'interroge sur le principe et les modalités de fonctionnement de cette crèche itinérante, crèche qui doit bien répondre au périmètre et à la configuration de notre canton.

Monsieur Raphaël BARBAROSSA précise que seul le personnel serait itinérant et non les lieux, ces derniers étant fixes une fois déterminés par la communauté de communes. Monsieur Jean-Marie BONTEMPS précise que le risque financier est limité, le contrat étant fixé à trois ans et ce, d'autant plus que cette crèche répond à un besoin précis. Ultérieurement, il pourra être étudié la reprise de ce service par la communauté de communes.

Monsieur William ROUYER précise qu'un nouveau travail doit être mené par la commission jeunesse afin de préciser un certain nombre de points techniques et financiers.

Décision de principe est prise par l'ensemble des membres présents pour la continuité du projet et des études devant être de nouveau menées.

Monsieur Daniel DESSE soulève le problème de la gestion des dossiers communautaires et des modalités de secrétariat à temps partiel de la Communauté et notamment du contrat enfance jeunesse que le personnel de Viarmes mis à disposition de la communauté n'est plus à même d'assumer, en raison d'une charge de travail qui commence à être significative.

- Projet de piscine : Monsieur Raphaël BARBAROSSA fait part de l'état d'avancement du projet de la piscine. Il informe que se pose encore le problème de son lieu d'implantation. Deux options étant possibles entre la commune de Moisselles et celle de Baillet.

Madame BIANCHI précise que la question des transports est peut être à étudier.

- Desserte SNCF des gares du canton : Monsieur Raphaël BARBAROSSA fait part de la lettre adressée par Monsieur Daniel DESSE à la SNCF concernant les problèmes de desserte notamment des gares de Viarmes et Seugy.

Monsieur Daniel DESSE précise qu'il est toujours en attente d'une réponse écrite, réponse qui sera transmise dès réception.

- Salon des métiers : Monsieur Daniel DESSE précise que l'année 2006 a connu une diminution du taux de fréquentation et que le coût consacré à cette manifestation est de 20 000 Euros.

Contact a été pris avec le Conseil Général en raison de sa politique menée en faveur des collégiens et ce, en fonction des territoires.

Une réflexion va donc être engagée par les services du département qui devrait aboutir en 2008 à la prise en charge de l'organisation de salon par le Conseil Général, salon qui couvrira le territoire de la Plaine de France.

De ce fait, en 2007, le salon des métiers ne se tiendra pas.

Une réflexion doit être menée au niveau de la communauté de communes qui pourrait prendre en charge financièrement cette organisation. Ainsi, la section générale du budget de la région de Viarmes n'aurait plus lieu d'être, la subvention versée à Royaumont pouvant également être prise en charge par la communauté.

La séance est levée à 22h00.

Pour affichage,
Le Président,
Raphaël BARBAROSSA